

Conseil Syndical 3 octobre 2024 à 18 h 00

PROCÈS-VERBAL 2024/06

Date de la convocation : 27/09/2024		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 21	Nombre de pouvoirs : 2
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 21	Nombre de pouvoirs : 3



Présents avec voix délibérative :

❖ Membres titulaires :

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE
Didier CHAUVIN
Lionel MALFROY

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD
François CUCHEROUSET
Brigitte TAILLARD
Benoit BOUCHARD
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET
Cédric BOLE

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

Constant CUCHE
Dominique BERNARD
Martial CORDIER

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Claude GINDRE
Jean-Luc BARNOUX
Ludovic MIROUDOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Jean-Marc LERAT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Benoît CIRESA

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **3**

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Laurent BRION remplace Paul RUCHET

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Jean-Louis MOUGIN Jean-Noël CUENOT

SMCOM :

Michel BEUQUE remplace Christian VALLET

❖ **Membres ayant donné pouvoir :** **3**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Raphaël CHARMIER donne pouvoir à Lionel MALFROY

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Catherine ROGNON donne pouvoir à Bernard JACQUET

Communauté de Houtaud :

Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Claude GINDRE

❖ **Absents excusés :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Nicolas BARBE
Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Elisabeth VIENNET

Claude COURVOISIER
Eric LIEGEON

Communauté de Communes du Pays de Maîche :
Bertrand LOUVET

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :
Florence SCHIAVON

Communauté de Communes du Plateau du Russey :
Bernard PRETOT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :
Frédéric ANDRE

Commune de Doubs :
Georges COTE-COLISSON

Commune de Pontarlier :
Daniel DEFASNE

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS
Alexandra GUYON

Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

ORDRE DU JOUR

❖ Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets

- Ateliers « Zéro déchet » - Lancement d'un nouvel appel à projets
- Contenants consignés et réemployables
- Pôles dédiés au réemploi

❖ Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets

- Appel à Projet « Lycées - En route vers moins de déchets ! »
- Programme d'animation pour la Fête du Sol Vivant
- Point d'étape sur les subventions ADEME- Région Stratégie biodéchets
- Conditions générales de vente du compost

❖ Commission Valorisation Energétique et Réseau de Chaleur

- Actualités activités, AT UVE & Travaux RCU
- RCU Schéma directeur, diagnostics et scénarii. Avis de la commission.
- MPGP avenant 5
- Attribution marchés subséquents Achat Gaz élec, période 2026/2027 et autorisation d'un nouvel accord-cadre 2028-2029

❖ Commission Administration, Finances et Personnel

- Mise à disposition de moyens généraux - Convention PREVAL-SMCOM
- Mise à disposition des services support - Convention PREVAL-SMCOM

Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 3 octobre 2024 à 18h00 à la salle de la mairie de Plaimbois du Miroir sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 21 membres présents.

Il est précisé qu'il a été enregistré 3 pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 10 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets

Rapporteur : Monsieur Pierre-François BERNARD, 2ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets (MTRD).

Point 1 :

Ateliers « Zéro déchet » - Lancement d'un nouvel appel à projets

Monsieur Pierre-François BERNARD rappelle que Préval anime depuis 2019, dans le cadre d'appels à projets, des ateliers « Zéro déchet » destinés au grand public par le biais de structures partenaires, soutenues financièrement par Préval.

Un nouvel appel à projets permettrait de poursuivre le dispositif sur l'année 2025 pour un budget de 30 000 € HT.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable et autorisent le renouvellement de cet appel à projets dans les conditions précitées. Le Président est également autorisé à signer tout document relatif à ce projet.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 :

Contenants consignés et réemployables

✓ Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt restauration CITEO

Monsieur Pierre-François BERNARD rappelle que Préal s'est engagé dans une démarche volontariste de développement des contenants consignés et réemployables : liens avec les organisateurs d'événements depuis 2011, achat d'une flotte de contenants réemployables mis à disposition d'associations, événementiel...

CITEO, éco-organisme, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la thématique restauration à destination des collectivités, qui représente une opportunité de financement.

Les actions envisagées porteraient sur :

- L'achat de contenants réemployables à l'attention des petits producteurs : apiculteurs, Alternative 7...,
- L'achat de distributeurs de yaourt local,
- L'augmentation de la flotte de contenants réemployables mobilisables lors de différents événements,
- L'émergence d'un travail collaboratif dans le cadre du portage à domicile et la restauration à emporter.

Le tout pour un budget restant à charge de Préal de l'ordre de 50 000 € (pris sur le budget affecté annuellement au Pôle Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets).

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable et autorisent :

- La réponse à l'AMI CITEO,
- Le dépôt des demandes de subventions auprès des différents financeurs : CITEO, Département du Doubs, Région Bourgogne Franche-Comté.
- La signature de tout autre document relatif à cet AMI par le Président.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

✓ Dépôt dossier Appel à Projets « Encore plus de réemploi » CITEO

Monsieur Pierre-François BERNARD informe que CITEO, éco-organisme, lance un Appel à Projets (AAP) intitulé « Encore plus de réemploi » à l'attention des producteurs industriels, supermarchés et opérateurs de réemploi.

Cette action vise à accompagner les producteurs dans le financement de leurs contenants, dans de l'ingénierie, de la logistique et du financement de déconsigneuses...

Cet AAP n'est pas ouvert aux collectivités. Un rapprochement a donc été opéré auprès de deux producteurs locaux : les Etablissements Rième et Distillerie Guy, intéressés par la démarche, ainsi que le réseau de distribution Colruyt et différents supermarchés et hypermarchés locaux.

La société Alternative 7 a été associée à la démarche et pourrait porter le dossier.

Le Président propose que PRÉVAL soit pro-actif sur ce dossier en appui notamment d'Alternative 7 et qu'une réflexion soit engagée pour définir le rôle de PRÉVAL dans la gouvernance de la future structure (association, SCIC...) porteuse du projet.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, autorisent à l'unanimité :

- La réponse à l'AAP CITEO sans portage PRÉVAL, dans le cadre d'une collaboration avec Alternative 7,
- Le dépôt des demandes de subventions auprès des différents financeurs dans le même cadre,
- L'engagement d'une réflexion, avec l'appui d'un cabinet juridique, sur le rôle de PRÉVAL dans la gouvernance d'Alternative 7, structure porteuse du projet
- La signature par le Président de tout autre document relatif à ce projet.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 :

Pôles dédiés au réemploi

- ✓ **Instauration d'un forfait habitant mutualisé pour financer le réemploi**

Monsieur Pierre-François BERNARD rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'une étude avait été engagée en 2016 pour le développement à l'échelle de PREVAL de Pôles dédiés au réemploi et à l'économie circulaire. Cette étude prévoyait l'implantation de 4 équipements structurants pour répondre au besoin du territoire.

Le Président précise que le territoire de la CCPM et de la CCSB est couvert depuis 2021 avec la recyclerie REBON, un projet d'agrandissement est actuellement à l'étude (phase APD en cours pour des travaux engagés courant 2025/2026).

Deux autres projets ont été développés, le Pôle réemploi du Bélieu (territoires CCVM et CCPR) dont les travaux ont démarré en septembre 2024 et le Pôle de Valdahon (CCPHD) au stade de la validation de l'APD par le COPIL constitué pour le suivi de cette opération.

Un autre projet sera à porter à horizon 2026 pour couvrir le pays du Haut-Doubs (CCGP, CFD, CCA 800, CCM, CCLMHD).

Le Vice-Président informe les membres du Conseil Syndical que le bureau de PREVAL et la Commission Finances élargie au Bureau exécutif ont proposé la mise en place, dès le 1^{er} janvier

2025, d'un forfait habitant mutualisé à l'échelle de PREVAL pour financer les restes à charges de ces investissements avec une progressivité du montant au fur et à mesure de l'émergence des projets.

Après échanges et débats, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ces propositions et valident :

- ✚ La mise en place d'un forfait habitant pour financer les investissements résiduels des Pôles dédiés au réemploi et à l'économie circulaire,
- ✚ La mutualisation de ce forfait habitant à l'échelle du périmètre géographique de compétence de PRÉVAL,
- ✚ La progressivité de ce forfait par habitant comme suit :
 - 0.58 €/HT par habitant à compter du 1^{er} janvier 2025,
 - Une progression qui sera établie en fonction de l'émergence et de la mise en place de nouveaux projets de réemploi sur le secteur d'intervention géographique de PRÉVAL avec un plafond fixé à 4 € par habitant à l'horizon 2028.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

✓ **Projet incubateur matériaux Le Bélieu – Demande de financements**

Le Vice-Président informe qu'un projet d'incubateur de matériauthèque est envisagé sur la commune du Bélieu.

Le site, situé en face du futur pôle de réemploi et Eci du Bélieu, permettrait d'accueillir la société Alternatinnov qui assure d'ores et déjà la collecte, le stock et la vente de matériaux aux particuliers et professionnels. Cette activité pourrait ensuite être transférée sur le futur pôle en cours d'édification.

PROJET BELIEU

Vers un incubateur pour la matériauthèque

Phase 1 - dans le local de l'hotel d'entreprise du Bas de la Chaux

du 1er octobre 2024 au 31 mars 2026

Dépenses prévisionnelles (18 mois)

		nombre	Prix unitaire €HT	Coût € HT
Aménagement du local	Extincteurs	4	100 €	400 €
	Petits Travaux d'aménagement du local			6 000 €
Equipements moyens de collecte et de manutention	Gerbeur peseur			18 000 €
	Caisses palettes PEHD sur mesure et étanches pour les 14 déchèteries	50	250 €	12 500 €
	Signalétique en déchèterie	14	300 €	4 200 €
Prestation pour l'expérimentation du fonctionnement de la matériauthèque				86 780 €
Communication sur l'opération	Affichage autour du site, vidéo de synthèse sur l'incubation, flyer grand public			8 000 €
Pilotage de projet		0,2ETP		8 000 €
TOTAL				143 880 €

Recettes prévisionnelles

		début AAP	Fin AAP	
Région	Accélérateur Eci		05-sept	35 000 €
ADEME	Accélérateur Eci			?
Ecominéro	AAP accompagnement pluriannuel des activités de réemploi		29-sept	75 000 €
Valobat				?
PREVAL				33 880 €
Total				143 880 €

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, émettent un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de :

- Lancer le projet d'incubateur de matériauthèque,
- Solliciter les financements associés auprès de la Région, l'ADEME et les éco-organismes,
- Signer tout autre document relatif à cette opération.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets

Rapporteur : Monsieur Lionel MALFROY, 3ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets.

Point 1 :

Dépôt dossier Appel à Projet « Lycées - En route vers moins de déchets ! »

Le Vice-Président informe qu'en complément de la délibération N° 2024/43 prise lors du conseil syndical du 27 juin 2024, relatif à l'Appel à Projet (AAP) de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration de lycée, un projet est en cours de construction sur cette thématique avec le lycée Edgar Faure de Morteau pour les années 2024-2025.

Le budget du projet s'élève à 7 500 € HT dont un restant à charge pour PRÉVAL de 1 500 € HT.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable sur cette proposition et autorise :

- ✓ Le montage du dossier d'APP,
- ✓ Le dépôt de demande de subvention auprès de la Région,
- ✓ La signature de tout autre document relatif à cet AAP.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 2 :

Informations

- ✓ Monsieur Lionel MALFROY informe l'assemblée du programme d'animation pour la Fête du Sol Vivant qui se déroule du 23 septembre au 20 octobre :
 - Exposition photos « Jardin au naturel »
 - Petit théâtre
 - Opérations de broyage de déchets verts

Le tout en itinérant sur l'ensemble du territoire de Préval.

Le programme complet est disponible sur flyers et sur le site internet de Préval.



Du 23 septembre au 20 octobre 2024



Toutes les infos sur www.preval.fr



Exposition photos « Jardin au naturel »
 Venez découvrir les photographies de jardins au naturel du territoire Préval ! Ces jardins visent à réutiliser ou réduire la production des déchets (jachère fleurie, paillage, etc.)

Broyage déchets verts
 Préval met à votre disposition un broyeur. La matière ainsi obtenue pourra être étalée en pied d'arbre ou de haies ou encore à stocker pour apporter de la matière sèche (carbonée) au composteur domestique. www.preval.fr

Histoires et tête à pousser comestible
 Un petit théâtre de bois, ouvre ses portes pour raconter une histoire en faisant défiler des images : le jardin de Pépé Roger, l'histoire de nos déchets. L'histoire sera suivie d'un atelier créatif autour du jardin au naturel.

TOUT PUBLIC.
 Durée : 2h. Animation gratuite. Animation en partenariat avec la Micro-folie.

- ✓ Monsieur Lionel MALFROY fait ensuite un point d'étape sur les subventions ADEME-Région Stratégie biodéchets pour la période 2023-2025. Un montant total de 535 000 € a été octroyé par l'ADEME pour achat d'équipements collectifs, la formation communication et le financement de 2 ETP sur 3 ans. Pour mémoire, 60 sites prioritaires ont été identifiés pour la pose de composteurs publics (communes de plus de 2000 habitants et plus petites communes sous réserve d'un entretien communal)

**Subvention ADEME Région
 2023 – 2025 (jusqu'au 1/06/26 ADEME)**

535 000 €

- 80% d'aide sur les équipements collectifs (298 000 €)
- 100% d'aide sur la formation communication (56 000 €)
- Moyen humain pour 2 ETP/3 ans (180 000 €)

Aide déposée pour 120 sites de compostage public (ville >500 hab ; stratégie 1)

Stratégie 2 validée en Commission : 60 sites prioritaires (> 2000 hab, possibilité d'équiper les petites communes, entretien communal)

...suite...

Les membres du Conseil Syndical prennent bonne note de l'ensemble de ces informations.

Point 3

Conditions Générales de Vente et tarification de la vente de compost

Monsieur Lionel MALFROY rappelle que l'activité de vente de compost a démarré en avril 2024.

La tarification a été arrêtée par une délibération précédente mais il est nécessaire d'instaurer également des conditions générales de vente (CGV) qui seront affichées sur la plateforme de compostage et seront visibles sur le site internet de Préval.

Outre le prix, les CGV définissent les modalités d'utilisation du produit, d'achat, de récupération du produit, d'échange et de remboursement.

Prix du compost et du criblé moyen :

Compost : 4 € le sac ; 13 € le ½ m³ ; 26 € le m³
Criblé moyen : mise à disposition gratuitement

Modalités d'utilisation des produits

Modalités d'achat :

Pré-commande sur Internet ou récupération en direct sur la plate-forme de compostage

Modalités de récupération :

Horaires et lieux
Remplissage des sacs et conditions de chargement des remorques

Modalités d'échange et de remboursement :

Aucun remboursement ou échange possibles

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable sur cette proposition.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Valorisation énergétique et réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur Benoit CIRESA, 5^{ème} Vice-Président et Responsable de la Commission Valorisation énergétique et réseau de chaleur.

Point 1 :

Actualités activités, AT UVE & Travaux RCU

Monsieur Benoit CIRESA informe l'assemblée de la mise en service des deux nouveaux échangeurs Eau surchauffée/Eau chaude en remplacement de ceux installés en 2018. Ces échangeurs sont financés par SUEZ dans le cadre du contrat d'exploitation/maintenance.

Par ailleurs, comme chaque année, l'UVE a connu une phase d'arrêt technique du 14 au 26 septembre pour les opérations annuelles de maintenance avec notamment le renouvellement sur réfractaires du four, les renouvellements des Redlers extracteur mâchefers et des filtres à manche du traitement des fumées.

Au niveau des travaux, il indique d'une part que les travaux de renouvellement de canalisations du réseau de chaleur urbain sur les rues Mermoz et Claude Chappe touchent à leur fin. D'autre part, la mise en place de la sous station au City Park est en cours de réalisation pour une mise en service programmée au 15 octobre.

Enfin on déplore depuis mi-août des fuites en série sur le réseau : terrain face à la CCGP, Comtoise, Bellerive, Longennes et à la SPA.

Point 2 :

Schéma directeur RCU, diagnostics et scénarii. Avis de la commission.

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la récente actualisation du schéma directeur du Réseau de Chaleur Urbain et la tenue du Comité de Pilotage du 11 juillet 2024. Dans ce cadre, une étude comparative pour le choix des scénarii à développer pour les 10 prochaines années a été présentée.

Il convient aujourd'hui de prendre une décision.

Après étude des différentes propositions, le choix de porter le réseau à une capacité de production de 56 GWh en privilégiant le remplacement de la chaudière à gaz actuelle de marque SOCOMAS datant de 1989 par deux chaudières d'une capacité chacune minimale de l'ordre de 10 MW est privilégié.

Le projet biomasse est différé.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette proposition.

Le scénario retenu est donc :

- Le développement du RCU jusqu'à 56 GWh,
- Le Président et également autorisé à engager le projet de renouvellement de la chaudière gaz SOCOMAS de 10 MW existante par 2 chaudières gaz de puissance respective de l'ordre de 10 MW.

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical que ce projet de renouvellement soit intégré au marché public global de performance (MPGP) par avenant qui inclut des travaux en conception réalisation, proposition acceptée également à l'unanimité des membres présents.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 :

Avenant n°5 - MPPG

Monsieur Benoit CIRESA rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'un marché public global de performance (MPPG) lie Préal à Suez pour la gestion de l'unité de valorisation énergétique, de l'unité de broyage et du réseau de chaleur urbain. Ce marché a démarré le 1^{er} juillet 2022. Monsieur Benoit CIRESA présente aux membres du Conseil Syndical en détail le projet d'avenant n°5 qui prend en compte un certain nombre d'évolutions contractuelles et de travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage à réaliser.

	Impact contractuel
Augmentation du coût/tonne du réactif bicarbonate de sodium Prix base contrat MPPG : 262 € la tonne Prix 2022 : 332 € la tonne Prix 2023 : 617 € la tonne Prix 2024 : 660 € la tonne Impact surcoût de 70 000 € sur 2022 et 2023 Application de la théorie de l'imprévision	Régularisation du surcoût réactifs de 1 € la tonne entrante R2P : +1 € Suivi du prix réactif pour ajustement surcoût
Ingénierie CEE	30 000 € CEE intégralement versés à PREVAL : 700 K€
Tonnes SUEZ	Modification du contrat pour augmenter les apports à 3 100 tonnes/an Mêmes conditions tarifaires Compensation impact REP déchèteries
Etudes faisabilité raccordement RCU	2 700 €/études
Extension RCU et raccordement SST Base BPU MPPG	Ajout lignes BPU
Mise en conformité poste électrique Haute-Tension Relais de protection (demande réglementaire ENEDIS)	+ 41 000 €

	Impact contractuel
Sous-Station Gurtner Travaux amélioration fonctionnement Augmentation puissance	+ 7 500 €
Sous-Station Schrader Travaux amélioration fonctionnement Augmentation puissance Reprise armoire électrique et contrôle commande	+ 20 000 €
Modification hydraulique pour différenciation température départ réseau Réseau chauffage Ville (température été/hiver) Réseau Comtoise de Développement (105 degrés) Réseau Centre nautique (105 degrés)	+ 102 000 € Optimisation coût de fonctionnement été pour réseau ville : 10 K€/an Puissance supplémentaire de 10% durant période estivale : 15 K€/an CA Comtoise : 200 K€/An CA Centre nautique : 100 K€/An
Mise en conformité centrale incendie Evolution règles APSAD en 2024 Une centrale incendie par site (UBT et UVE) Changement de l'ensemble des détecteurs UVE + tirages de câbles	+ 103 000 €

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent le Président à signer l'avenant n°5 au MPGP. Le Président est également autorisé à signer tout autre document relatif à l'application de cet avenant n°5.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 :

Attribution marchés subséquents 2026/2027 Electricité et autorisation lancement d'un nouvel accord-cadre

Le Vice-Président rappelle que par délibération N°2024/17 en date du 28 mars 2024, le Conseil Syndical a approuvé le lancement d'un accord-cadre et de marchés subséquents pour la fourniture de gaz et d'électricité pour les exercices 2026 et 2027.

Après consultation selon la procédure des marchés publics en vigueur, les marchés ont été attribués à :

- ENGIE pour le lot électricité,
- EDF pour le lot gaz.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer ces marchés et tout autre document relatif à cette opération.

Le Vice-Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'il serait judicieux, au vu de la volatilité des prix et du niveau bas des cours actuels, et après recommandations du cabinet Wikipower, prestataire de Préval pour le lancement du marché et l'analyse des offres, de lancer dès à présent une consultation pour la fourniture de gaz pour 2028-2029.

Le marché de l'électricité ne sera pas relancé compte tenu de l'incertitude du marché actuel et de l'absence de vision à moyen terme des cours.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation dans les conditions exposées ci-après :

- Objet : accord cadre à marché subséquent pour la fourniture de gaz
- Procédure : appels d'offres ouvert
- Publicité : BOAMP + JOUE

Les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité la proposition et autorisent le Président à :

- Lancer et signer cet accord-cadre après avis de la commission d'appel d'offres,
- Lancer et signer le marché subséquent gaz après avis de la commission d'appel d'offres,

- Signer tout autre document relatif à ce marché.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Administration Finances et Personnel

Point 1 :

Mise à disposition de moyens généraux - Convention PREVAL-SMCOM

Le Président rappelle que dans le cadre de l'organisation mutualisée des moyens entre Préval et le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs (SMCOM), une convention datée du 1^{er} décembre 2010, ayant fait l'objet d'un avenant en date du 31 décembre 2011, régit actuellement les moyens matériels mis à disposition par Préval au profit du SMCOM.

Cette convention porte sur les locaux (bureaux, lieux de stockage...) et les frais de fonctionnement (timbres, papiers...) forfaitisés à 20 000 € par an, sans actualisation depuis 2012.

Compte tenu de l'évolution des conditions matérielles et technologiques (logiciels, matériel informatique...) mises à disposition par Préval au SMCOM, le Président propose de faire évoluer cette convention dans les conditions suivantes :

- Montant annuel de 28 000 € à compter du 1^{er} janvier 2025
- Révision annuelle basée sur l'indice FSD2, valeur de base de décembre 2024, révision en janvier de chaque année.

Les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à signer cette nouvelle convention.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 :

Mise à disposition des services support - Convention PREVAL-SMCOM

Le Président rappelle que dans le cadre de l'organisation mutualisée des moyens entre Préval et le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs (SMCOM), ce dernier bénéficie des services support de Préval (Direction Générale, Directions adjointes responsable pôle finances, payes, services juridiques, commandes publiques, informatique et communication) depuis 2010.

Cette mise à disposition a été gérée depuis cette date par le versement par le SMCOM d'indemnités pour activités accessoires directement aux agents concernés.

Aujourd'hui, il apparaît plus judicieux qu'une convention de mise à disposition des services support de Préval au profit du SMCOM soit conclue.

Le Président propose la conclusion de cette convention prévoyant le versement par le SMCOM d'une participation calculée sur la base du coût annuel (charges comprises) d'un agent de catégorie B s'établissant ainsi à 38 500 € /an.

Ce montant sera révisé à chaque évolution de la valeur du point d'indice.

Cette convention sera applicable dans les conditions suivantes :

- Du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 : montant de 20 500 €,
- A partir du 1^{er} janvier 2025 : montant de 38 500 €.

L'exposé du Président entendu, les membres du Conseil Syndical acceptent, à l'unanimité les propositions du Président et l'autorisent à signer cette convention.


Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20 h 05.

La secrétaire de séance,



Constant CUCHE

Le Président



Claude GINDRE